

COMMUNIQUE DE PRESSE

Chaque année de nombreux parents confient aux transports scolaires départementaux le soin d'acheminer leurs enfants entre leur domicile et leur établissement. Chaque jour, 18 500 élèves de la Loire utilisent le réseau de transport scolaire du Département de la Loire pour rejoindre leur établissement scolaire.

Pour limiter autant que possible les risques d'accident, le Département de la Loire mène une action d'information et de sensibilisation à la sécurité auprès des collégiens. Ces campagnes de prévention et de sensibilisation à la sécurité organisées dans les établissements scolaires permettent :

- **d'informer les élèves** de 6^{ème} des risques qu'ils peuvent rencontrer au cours de leurs trajets et aux points d'arrêt,
- de leur **apprendre les règles principales** à adopter dans leur comportement de tous les jours,
- de tester un **exercice d'évacuation** de car, en temps réel.

À l'issue de cet apprentissage, tous les participants se voient remettre des objets offerts par le Département pour ne pas oublier les règles élémentaires de sécurité.

Sylvain Dardoullier, conseiller départemental du canton d'Andrézieux Bouthéon participera à cette action le vendredi 6 octobre à 15h au collège Saint Pierre, rue des montagnes du soir 42210 Montrond les Bains (L'opération se déroule de 15h à 17h)



Les trajets scolaires EN TOUTE SÉCURITÉ



APPRENSONS LA SÉCURITÉ À NOS ENFANTS

Par nature, les enfants n'ont pas conscience du danger et sont imprévisibles. Particulièrement sur le chemin de l'école, ils sont distraits et curieux de ce qui les entoure. Nous ne pouvons pas leur demander d'être adultes avant l'âge. Aussi, c'est à nous (adultes) de leur apprendre les règles de prudence. La plupart des accidents graves se produisent aux abords des points d'arrêt de cars : avant la montée ou après la descente du véhicule de transport scolaire.

L'ENFANT N'EST PAS UN ADULTE EN MINIATURE

Dans un environnement à la taille des grands, l'enfant a du mal à percevoir les mouvements, à évaluer la vitesse et le temps de déplacement des véhicules. Jusqu'à 12 ans, il ne sait pas se débrouiller seul face à la circulation. Pour lui expliquer les passages piétons, la signalisation, l'attente à un arrêt de car, mettons-nous à sa hauteur.

LES PARTICULARITÉS DE L'ENFANT

Hormis le laps de temps où il est pris en charge par le transporteur, l'enfant est un piéton. Bien qu'il ait une certaine autonomie, il n'est pas pour autant un adulte. Compte tenu de ses particularités physiologiques et psychologiques, il a une perception du monde automobile qui lui est propre.

FAIRE COMPRENDRE AUX ENFANTS QUE LA ROUTE N'EST PAS UNE AIRE DE JEUX.



42 www.loire.fr/TIL

Loire
LE DÉPARTEMENT